



**PRÉFET
DU TARN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté portant retrait de l'arrêté de convocation des électeurs de la commune de Vaour et précisant les dates et lieux de dépôt de candidatures pour une élection municipale partielle intégrale

La préfète du Tarn,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code électoral,

Vu le décret du président de la République du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Catherine FERRIER en qualité de préfète du Tarn ;

Vu le décret du président de la République du 17 novembre 2017 portant nomination de Monsieur Michel LABORIE, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture du Tarn ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Michel LABORIE, secrétaire général de la préfecture du Tarn ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2020 portant convocation des électeurs de la commune de Vaour et précisant les dates et lieux de dépôt des candidatures pour une élection municipale partielle intégrale ;

Considérant que, par arrêté préfectoral du 5 novembre 2020, une délégation spéciale remplissant les fonctions du conseil municipal a été instituée dans la commune de Vaour et installée le 9 novembre 2020 ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général

A r r ê t e

Article 1^{er} : En raison de circonstances exceptionnelles, l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2020 susmentionné est rapporté.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Tarn et Madame la présidente de la délégation spéciale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, sans délai, à la mairie de Vaour.

Fait à Albi, le **18 DEC. 2020**

Pour la préfète, par délégation,
Le secrétaire général,

Michel LABORIE

Délais et voies de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Tél : 05 63 45 61 61

Mél : pref-reglementation@tarn.gouv.fr / pref-elections@tarn.gouv.fr

Place de la Préfecture, 81013 Albi CEDEX 09 - Horaires d'accueil sur www.tarn.gouv.fr